République Français
MAIRIE DE BALBIGNY

DM39-2026-07-01

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 1er JUILLET 2026 à 20h

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200115-20260701-DM39-2026-07-01-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/07/2026

Date de la convocation : 24/06/2026
Date d'affichage : 24/06/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	22	23

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 24/06/2026.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M. CHOMAT Pascal - Mme GOMES DE OLIVEIRA Eléonore - M. LAMURE Christophe - Mme VERPY Evelyne - Mme MERMET DAGUES Sophie - Mme DUCORPS Dominique – M. PARGA José - M. PONCET Marc - M. PLATHEY Pierre - M. FEDIX Christian - M. POIRON Jean-Pierre - Mme TRICAUD Françoise - Mme FAVRE Isabelle - Mme PERONNET Béatrice - M. CARBON Olivier - Mme BOULOGNE Emmanuelle - Mme HINSCHBERGER Edith - M. AULAS Sébastien - Mme DUCROUX Morane - Mme DELORME Amandine - M. MICHEL Quentin

POUVOIRS DEPOSES : M. CELEN Devris donne pouvoir à M. CHOMAT Pascal -

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PONCET Marc

Objet : Décision Modificative portant sur le budget commune

Madame VERPY expose : Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.
Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et peuvent être également transmises par le préfet à la chambre régionale des comptes.
Les décisions modificatives doivent, comme les budgets, être présentées section par section et différencier nettement les dépenses et les recettes, notamment pour l'investissement, où les articles de recettes et de dépenses sont identiques. La commune a reçu un certain nombre de réponses aux demandes de subventions. Il conviendra d'affecter les recettes sur l'exercice en cours. Les dépenses seront ajustées en conséquence.

République Français
MAIRIE DE BALBIGNY

DM39-2026-07-01

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 65 65888	206 000,00		
D F 67 673		206 000,00	
D I 21 21351 188	3 000,00		
D I 21 2158 147	4 000,00		
R F 70 7011	172 430,03		
R F 75 75888		172 430,03	
R I 13 1323 187	7 000,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	7 000,00	206 000,00
	Réductions		206 000,00
Recettes :	Ouvertures	7 000,00	172 430,03
	Réductions		172 430,03
Equilibre :	**Ouv. - Red.**		

EQUILIBRE

Solde Ouvertures	33 569,97
Solde Réductions	33 569,97
Ouv. - Réd.	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :
D'approuve la proposition de M. le Maire
D'autoriser M. le Maire à appliquer la décision modificative
D'autoriser M. le Maire à signer les documents qui en résulteront.

M. PONCET Marc
Secrétaire de séance

Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 01/07/2026